

## **ABOLITION DE LA PEINE DE MORT EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

### **47<sup>ème</sup> SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME – DIALOGUE INTERACTIF SUR LA**

#### **RCA Point 10 – Genève – 9 juillet 2021**

---

Madame la Présidente,

**Ensemble contre la peine de mort**, la **Coalition mondiale contre la peine de mort**, la **Fédération internationale des ACAT (FIACAT)** et l'**Action des chrétiens pour l'abolition de la torture en République centrafricaine (ACAT RCA)** saluent la tenue du présent dialogue interactif et souhaitent attirer l'attention de l'Expert indépendant sur l'application de la peine de mort en République centrafricaine.

Depuis 2012, la République centrafricaine s'est engagée sur le chemin de l'abolition en votant constamment en faveur de la Résolution des Nations unies pour un moratoire universel sur l'application de la peine de mort, et en acceptant les 20 recommandations en faveur de l'abolition lors du troisième cycle de l'Examen périodique universel en 2018.

Nous avons accueilli avec espoir l'engagement renouvelé du Président Touadera lors de son discours d'investiture, le 30 mars 2021, à poursuivre les efforts pour abolir la peine de mort faisant ainsi écho aux diverses prises de position publiques, au niveau national comme international, de responsables politiques centrafricains. ECPM et les cosignataires sont toutefois préoccupés par le report inopiné le 15 avril 2021 de l'examen de la proposition de loi portant abolition, déposé le 26 mars 2018 par M. Betangai, président de la Commission des lois.

Au regard de ces éléments et en lien avec la tendance abolitionniste sur le continent africain, **nous appelons les autorités centrafricaines à poursuivre les efforts déjà engagés en la matière et à réinscrire la proposition de loi portant abolition de la peine de mort à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.**

Je vous remercie.